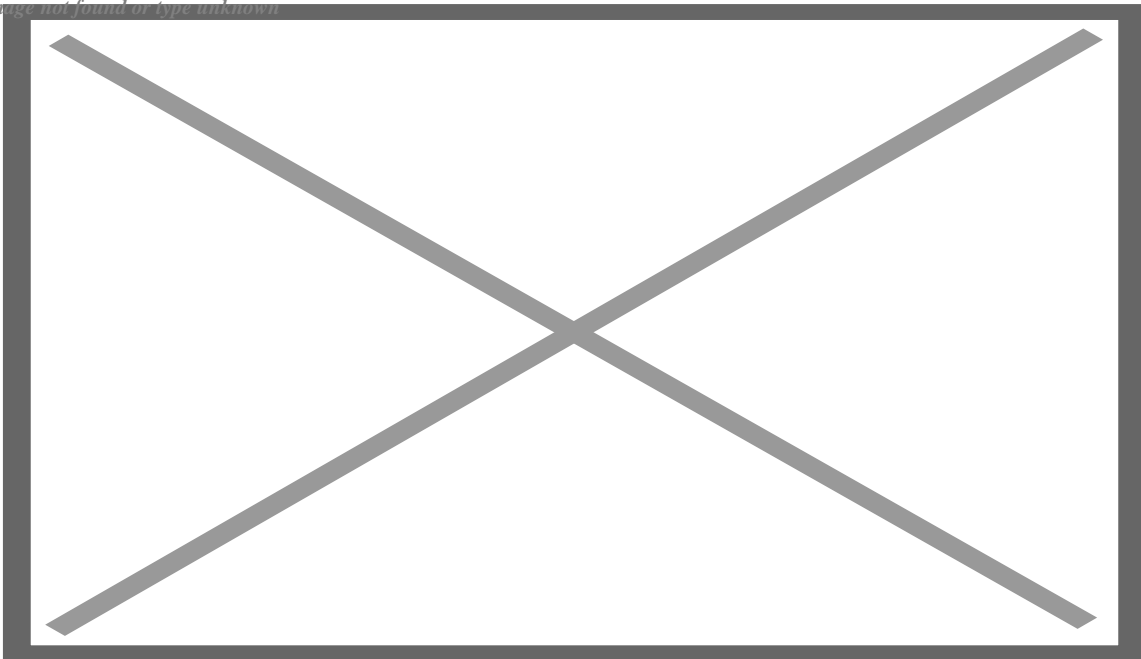


Le recours en appel de l'ex-présidente de facto de facto de la Bolivie est déclaré irrecevable

Image not found or type unknown



La Paz, 27 mars (RHC) La Salle Pénale de La Paz a déclaré aujourd'hui irrecevable le recours en appel présenté par l'ex-présidente de facto de la Bolivie, Jeanine Áñez, pour « arrestation illégale ».

Cette instance a confirmé la détention préventive pour elle-même et ses anciens ministres Álvaro Coimbra et Rodrigo Guzmán, tous placés en détention provisoire et jugés pour plusieurs délits dans l'affaire du coup d'État de 2019, exécuté contre l'ancien président Evo Morales.

La défense des prévenus a fait valoir que la décision d'arrestation n'était pas conforme aux éléments de preuve, mais le Bureau du Procureur, le Ministère de l'intérieur et l'avocat de la plaignante Lidia Patty ont affirmé que les dispositions du Code de procédure pénale étaient respectées, a signalé le réseau Erbol.

Le vocal César Portocarrero a indiqué que la décision d'arrestation est dûment fondée en fait et en droit.

Añez, Coímbra et Guzmán sont en détention provisoire depuis six mois, accusés de terrorisme, de sédition et de conspiration.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/252062-le-recours-en-appel-de-lex-presidente-de-facto-de-facto-de-la-bolivie-est-declare-irrecevable>



Radio Habana Cuba